



AVOCATS.BE

**ORDRE DES BARREAUX FRANCOPHONES ET GERMANOPHONE
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Procès-verbal 2026-27 CA-1 de la réunion du 7 septembre 2026 à 14h00 à
Bruxelles, Espace Jacquemotte, 139 rue Haute**

Sous la présidence de Marc Fyon, président ;

En présence de :

Sarah Leclère, vice-présidente ;
Stéphane Gothot, ancien président ;
François Masquelin, Jean-François Gérard, Jean-Noël Bastenière, Daniel Henneaux, Virginie
Luise, Vanessa de Francquen administrateurs ;

Assiste également :

Valérie Lambin, directrice opérationnelle ;

Assistent en partie :

Karim Daoud, administrateur ;
Laurence Evrard, directrice du département juridique ;
Anne Jonlet, avocate, responsable du bureau de liaison européenne ;

Excusée :

Delphine Paci, administratrice.

1. Mot d'accueil du nouveau président
 2. Actualités législatives belges
 3. Actualités européennes
 4. Déontologie
 5. Répartition des compétences et organigramme pour l'année 2026 – 2027
 6. Aide juridique
 7. Etat de droit
 8. Stage et formation
 9. Compliance
 10. Services aux barreaux et aux avocats
 11. Informatique
 12. Finances
 13. Résiliation du protocole 2021/063c entre Statbel et l'O.B.F.G.
-

14. Composition de la commission de la justice communautaire : désignation des représentants de l'O.B.F.G.

15. Composition des commissions de l'O.B.F.G.

16. AG du 21 septembre 2026

1. Mot d'accueil du nouveau président

Marc Fyon accueille Sarah Leclère et Daniel Henneaux auxquels il souhaite la bienvenue et remercie Stéphane Gothot pour la qualité de la transition toute en souplesse. Marc Fyon souhaite poursuivre dans les traces de son prédécesseur et veiller, comme lui, à la qualité des discussions et de l'écoute. Il souhaite rendre aussi visible que possible auprès des barreaux, des avocats et des justiciables le travail accompli par l'O.B.F.G.

2. Actualités législatives belges

Laurence Evrard fait rapport sur la base de la note préparatoire à la réunion du CA qu'elle a rédigée et qui est jointe au PV (annexe 1). Est également jointe au présent PV la note d'actualités établie le 21 juillet 2026 (annexe 2).

Marc Fyon demande que le montant indexé des seuils d'accès à l'aide juridique soient publiés sur le site internet de l'O.B.F.G. et communiqués aux bâtonniers.

Il remercie Laurence Evrard de sa présentation et salue la grande qualité des avis rendus par l'O.B.F.G. dont il suggère la publication sur le site internet de l'institution. Si cela ne pose aucun problème pour les avis rendus sur les projets de lois, ceux rendus sur des avant-projets de loi doivent eux demeurer confidentiels dès lors que ces documents nous ont été transmis au même titre.

Le CA marque accord sur cette proposition, les avis sur les projets de lois seront publiés sur le site de l'institution.

3. Actualités européennes

Anne Jonlet fait rapport.

La note d'actualités européennes communiquée en préparation du CA avec les liens hypertextes correspondants est annexée au présent PV (annexe 3)

Anne Jonlet attire l'attention des administrateurs sur :

- la mise en application du règlement européen sur les preuves électroniques
- l'adoption et la publication du nouveau règlement européen de l'Omnibus numérique sur l'IA
- la reconduction avec certaines restrictions du règlement européen « Chat Control »
- la publication par la Commission des lignes directrices pour les fournisseurs et exploitants de systèmes d'IA,
- la création par la Commission de 40 « e-capsules » consacrées au droit civil, au droit pénal et aux droits fondamentaux,
- la publication par la Commission de son rapport annuel sur l'état de droit,



AVOCATS.BE

- la définition par Commission des orientations politiques à l'intention des pays de l'U.E (semestre européen),
- la plaidoirie en appel dans l'affaire des sanctions contre la Russie à Luxembourg le 14 juillet 2026,
- l'adoption par le CCBE d'une déclaration en soutien de la CPI en réponse aux sanctions imposées par l'administration des Etats-Unis,
- la proposition du CCBE à d'autres organisations internationales d'élaborer une déclaration commune sur la protection de la justice internationale et l'intégrité du droit international,
- la réponse du CCBE à la consultation de l'AMLA relative au format à utiliser pour la déclaration des soupçons,
- la préparation par le CCBE d'un projet de réponse à la nouvelle consultation publique de l'AMLA concernant un nouveau projet de RTS,
- la réponse du CCBE à certains aspects de la consultation de la Commission sur la CSDDD et sa réflexion à propos de la préparation d'une prise de position distincte sur les futures lignes directrices destinées à faciliter la mise en œuvre de la CSDDD,
- l'admission du CCBE comme observateur du CDNET,

Le CA interroge Anne Jonlet pour obtenir quelques précisions sur l'un ou l'autre sujets ou la nécessité de transmettre des informations importantes aux bâtonniers

Marc Fyon remercie Laurence Evrard et Anne Jonlet de leurs présentations respectives. Il leur demande d'être présentes lors de la journée de mise au vert des bâtonniers du 21 septembre 2026 afin de présenter aux bâtonniers le travail qu'elles accomplissent avec leur équipe aux profits des barreaux, des avocats et des justiciables.

(Anne Jonlet quitte la séance)

4. Déontologie

Jean-Noël Bastenière fait rapport

a) Réforme de la procédure disciplinaire

Le SPF justice a formulé différentes observations et questions par rapport au projet de réforme du disciplinaire transmis par les Ordres au cabinet en juillet 2025. Le groupe de travail de l'O.B.F.G. s'est réuni fin août pour préparer un projet de réponse. Une réunion avec l'O.V.B. doit encore être organisée.

b) Impact de l'entrée en vigueur du nouveau code pénal sur le disciplinaire

Le nouveau code pénal, entré en vigueur le 1^{er} septembre 2026, prévoit, pour certaines infractions, la possibilité pour le juge d'infliger une peine accessoire d'interdiction professionnelle. Le code ne prévoit pas de restriction pour les professions réglementées dont la profession d'avocat. La peine d'interdiction peut être d'une durée d'un an minimum à 5 ans maximum alors que la suspension prévue par le code judiciaire est d'un an maximum.

Selon les premiers avis recueillis, le code pénal qui est une règle générale s'effacerait devant les dispositions particulières, telles celles prévues par le code judiciaire concernant les avocats.

Le CA est d'avis de poursuivre les discussions avec l'O.V.B. à propos de la procédure disciplinaire avant de prendre une éventuelle initiative relative aux peines accessoires.

(Laurence Evrard quitte la séance)

P:/Conseil d'administration/procès-verbaux approuvés- version publiée

P.V. 2026-27 CA-1 du 7 septembre 2026

5. Répartition des compétences et organigramme pour l'année 2026 – 2027

A la suite des divers rapports de commissions établis en juin 2026 et de ses rencontres avec les administrateurs de même qu'avec les bâtonniers élus ou restant en fonction, Marc Fyon a établi, en concertation avec Stéphane Gothot et Sarah Leclère, un projet d'organigramme, pour l'année 2026-2027, du staff de l'O.B.F.G. et de répartition des compétences des administrateurs.

Le président présente sa note au CA. Outre l'attribution de compétences, la note reprend les principaux projets qui seront suivis durant l'année judiciaire. Sur la base des suggestions des administrateurs et du débat qui s'est noué, des adaptations y sont apportées et la note dans sa version finale est approuvée par le CA. Cette note est jointe au présent PV. (annexe 4)

(Karim Daoud entre en séance)

Il est demandé qu'un tableau synthétique des attributions de chacun soit établi sur la base de la note. L'organigramme résumé sera transmis aux bâtonniers et à l'O.V.B. et diffusé en interne auprès des équipes.

6. Aide juridique

Jean-François Gérard fait rapport

a) Casa legal : suivi arrêt du de la Cour constitutionnelle du 9 juillet 2026

L'arrêt prononcé le 9 juillet 2026 est équilibré. Après discussion, le CA décide de ne pas prendre d'initiative à ce stade, ce qui sera suggéré à l'AG.

Définition des objectifs et politique future de l'O.B.F.G. concernant l'approche multidisciplinaire de l'aide juridique

Jean-François Gérard annonce la préparation d'une note du groupe de travail constitué d'Emmanuel Plasschaert, Alexandre Bucco et Yves Wynants à propos de la multidisciplinarité de l'aide juridique.

Suivi des discussions avec le SPF justice

Les discussions tant sur la réforme de l'audit que sur le contrôle des frais de fonctionnement se poursuivent. L'O.B.F.G. demeure dans l'attente d'un retour du SPF Justice et du cabinet de la Ministre de la justice sur la réforme de l'audit et le projet de ROI du futur comité d'audit. Les Ordres préparent de leur côté une note sur les frais de fonctionnement et en particulier les rémunérations non-contractuelles.

7. Etat de droit

(Laurence Evrard entre à nouveau en séance.)

a) Migration : suivi des recours judiciaires pendants

Jean-François Gérard fait rapport.

Trois recours sont pendants:

- Au Conseil d'Etat: une procédure en annulation des instructions de Fedasil sur l'accueil des statuts, instructions déjà suspendues par le CE début juillet;
- A la Cour de cassation: un dossier de saisie des astreintes dues à l'OBFG et autres requérants dans le cadre du contentieux de l'accueil;
- A la Cour constitutionnelle : recours en annulation contre la loi sur la déchéance de nationalité.

Face à l'augmentation des textes susceptibles de de recours devant le Conseil d'Etat ou la Cour constitutionnelle, et en particulier les lois des 16 et 17 juin 2026 mettant en oeuvre le pacte européen migration et asile, l'O.B.F.G. ciblera prioritairement les dispositions affectant directement les avocats, les délais de procédure, l'accès à la justice et l'accès aux pièces confidentielles.

Une note stratégique précisera la répartition des recours, les équipes mobilisées et le financement estimé de l'O.B.F.G.

Les recours collectifs seront complétés par des modèles de questions préjudicielles utilisables dans les procédures individuelles.

Formation organisée par l'Office des étrangers :

Sur la base d'un précédent, un courrier sera adressé à l'Office des étrangers pour dénoncer l'organisation de formations destinées exclusivement aux magistrats sans présentation nuancée des nouvelles dispositions législatives et en l'absence d'avocats.

L'O.B.F.G. organise un colloque sur la mise en œuvre du pacte européen migration et asile, le 15 octobre 2026, colloque qui réunira notamment des représentants du CCE, du CGRA et des institutions européennes, de manière plus ouverte (il convient de noter que le directeur de l'Office des Etrangers a été invité à participer mais a décliné cette invitation).

b) Surpopulation carcérale

Suivi recours judiciaires pendants :

Laurence Evrard expose que les plaidoiries concernant la validité de la saisie sont fixées le 8 septembre devant la cour d'appel de Bruxelles.

Une autre procédure qui porte sur la transformation de la saisie conservatoire en saisie exécutoire devrait être prochainement fixée.

Préparation de la procédure de recouvrement :

La structuration d'une ASBL ou fondation qui sera amenée à gérer le produit du recouvrement des astreintes obtenues par l'O.B.F.G. sera examinée en parallèle aux mesures d'exécution.

(Laurence Evrard quitte la séance)

c) Droit de la famille : Etats généraux du droit de la famille

Virginie Luise fait rapport.

Les Etats généraux auront lieu ce 10 septembre et comptent 557 inscrits. L'évènement sera financièrement équilibré.

Le bilan définitif sera dressé en intégrant les places offertes aux intervenants, les sponsorings et les coûts internes de gestion, tout en partageant les recettes avec l'association « Famille et droit »

François Masquelin interviendra dans le programme de la matinée, sur la prévention du blanchiment et la compliance en droit de la famille. D'autres administrateurs prendront également la parole au cours de la journée, ce qui permettra à l'institution d'être encore plus visible.

8. Stage et formation

Virginie Luise et Karim Daoud font rapport.

Ils souhaitent aborder ce point lors du CA du 14 septembre et présenter la formation de l'avocat pensée comme un parcours continu qui commence dès la formation initiale, pendant le stage, et se prolonge tout au long de la carrière. La rupture actuelle entre la formation initiale (CAPA, organisée par les centres de formation professionnelle) et la formation continue (laissée au libre choix de l'avocat) prive la profession d'une logique de progression cohérente.

L'ambition serait de relier ces deux temps en un seul continuum, où chaque avocat construit, met à jour et complète ses compétences selon un fil conducteur clair, plutôt que d'accumuler des formations isolées au gré de l'offre disponible. En bref une formation axée sur l'actualisation et l'augmentation des compétences de l'avocat afin de donner un sens à celle-ci.

9. Compliance

a) Autorités compétentes au sein des barreaux en matière de prévention du blanchiment

François Masquelin fait rapport sur la base de la note communiquée au CA avant la réunion et jointe au présent PV (annexe 5)

Le CA marque son accord pour que soit proposée à l'AG une nouvelle répartition des compétences à savoir que l'O.B.F.G. assurerait la réglementation, la gestion de la plateforme électronique et les contrôles liés aux réponses fournies par les avocats par le biais de cette plateforme ; les bâtonniers conserveraient quant à eux toutes les fonctions disciplinaires, administratives et de filtrage des déclarations de soupçons.

b) Mise en œuvre du plan du GAFI

François Masquelin expose que la plateforme d'auto-évaluation AML sera soumise à la commission anti-blanchiment le 25 septembre et sera testée pendant deux à trois semaines pour permettre le lancement fin octobre.

Une communication structurée vers les barreaux et les avocats devra accompagner le lancement de la plateforme.

c) Cellule de contrôle des comptes de tiers : rapport sur les contrôles, compte-rendu de la réunion du 07/09/2026 sur l'implémentation de l'IA dans le logiciel de contrôle des comptes de tiers

Jean-Noël Bastenière fait rapport.

Il a soumis au CA un rapport qui détaille les contrôles effectués par chacun des barreaux belges. Ces contrôles sont de plus en plus harmonisés.

Une réflexion devra être menée pour les signalements impliquant un bâtonnier : il conviendrait de prévoir un contrôleur ad hoc.

Un projet d'IA destiné à réduire le nombre des « faux positifs » figurant parmi les alertes sera présenté à l'AG du 21 septembre. Son coût doit encore être communiqué.

d) Plan d'action RGPD 2026-27

François Masquelin présente une note intitulée « service juridique « conformité RGPD » Plan d'action 2026-27 » note qui sera soumise à l'AG et jointe au présent PV (annexe 6).

Une plateforme d'auto-évaluation RGPD et un « RGPD tour » dans les barreaux sont notamment envisagés pour 2027.

10. Services aux barreaux et aux avocats

a) Assurances

Vanessa de Francquen fait rapport.

Le résultat de l'audit et l'examen des offres Van Breda en matière de cyberassurance seront examinés lors du CA du 14 septembre de même que le suivi de la mise à jour de la convention Assuralia.

b) Communication

Vanessa de Francquen fait rapport.

L'entrée en fonction du nouveau président a reçu un bel écho médiatique.

Le site internet de l'O.B.F.G. sera revu et la nouvelle version sera mise en ligne le 29 septembre. Le travail sur la refonte des textes progresse. Marc Fyon y annonce l'usage de l'allemand.

Les procès-verbaux de l'AG et du CA, bien entendu expurgés de tout élément personnel ou confidentiel, seront publiés sur l'extranet

Comme évoqué précédemment les avis sur projets de lois ou de décrets sur site public seront également publiés.

La certification en entreprise durable sera valorisée sur le site internet plutôt que dans les signatures électroniques comme cela avait été envisagé précédemment.

Le sommaire de la Tribune qui devra paraître le 10 septembre est passé en revue et validé.

11. Informatique

Karim Daoud fait rapport

a) Migration Odoo version 19

La migration informatique a été réalisée le 1er septembre, avant l'échéance initialement annoncée du mois de décembre 2026, avec un dépassement budgétaire limité. Une

économie est envisagée pour 2027. Marc Fyon adresse ses félicitations à l'équipe informatique de l'O.B.F.G. et à Karim Daoud pour ce résultat apprécié par les barreaux.

b) Audit des adresses avocat.be

La double authentification des adresses « avocat.be » a été imposée en juin 2026. Un rapport de l'audit de sécurité des adresses « avocat.be » est attendu prochainement.

c) IA

Un partenariat ou une prise de participation dans l'outil d'IA juridique Jeff est étudié, avec maintien du fondateur dans la gouvernance.

d) Utilisation et accès au système digitalisé de documentation de l'O.B.F.G.

La documentation de l'O.B.F.G. est centralisée sur SharePoint. Valérie Lambin s'engage à cartographier et clarifier les droits d'accès en interne et pour les administrateurs.

e) DPA

Marc Fyon insiste pour que l'O.B.F.G. reçoive au préalable l'ordre du jour des CA de DPA et participe aux réunions de reporting à la suite des CA de DPA. Karim Daoud y veillera.

12. Finances

François Masquelin fait rapport.

La situation comptable au 31 août sera communiquée au CA pour le 14 septembre au plus tard afin de lui permettre d'apprécier si des dépenses non budgétisées peuvent encore être absorbées (engagement d'un juriste supplémentaire dans le cadre d'un contrat de services à durée limitée, achat d'écrans pour la grande salle de réunion et digitalisation du processus des achats et de la comptabilité ...).

Il présente en outre un calendrier pour la présentation du budget.

Les propositions budgétaires pour l'année 2027 devront être communiquées par les bâtonniers et les membres du CA pour le mardi 22 septembre 2026 au plus tard.

13. Résiliation du protocole 2021/063c entre Statbel et l'O.B.F.G.

Marc Fyon et François Masquelin font rapport.

Le protocole conclu en 2021 entre Statbel et l'O.B.F.G. impose la transmission de certaines données, notamment les numéros de registre national des avocats.

Le protocole assimile l'O.B.F.G. à une autorité administrative, ce qui n'a pas lieu d'être. Statbel a déjà été informé que l'O.B.F.G. ne répondrait pas à ses demandes, ce qui vide le protocole de son objet.

Le CA décide dès lors de résilier ce protocole. Un courrier en ce sens sera adressé à Statbel.

14. Composition de la commission de la justice communautaire : désignation des représentants de l'O.B.F.G.

La commission d'avis de la justice communautaire demande l'actualisation des membres désignés par l'O.B.F.G.

A dater du 1^{er} septembre, le CA désigne comme :

- membre effectif : Marc Fyon, président de l'O.B.F.G.
- membre suppléant, Sarah Leclère, vice-présidente de l'O.B.F.G.

Valérie Lambin en informera la commission.

15.Composition des commissions de l'O.B.F.G.

Valérie Lambin fait rapport. Elle a reçu le renouvellement des membres des diverses commissions de l'O.B.F.G. de la part de tous les barreaux à l'exception de deux qui seront relancés. La composition des commissions devrait être à jour pour la 15 septembre prochain, date prévue par le ROI.

16.AG du 21 septembre 2026

Le CA approuve le projet d'ordre du jour de l'AG du 21 septembre. Celui-ci sera transmis aux bâtonniers.

Marc Fyon invite chaque administrateur à préparer une courte présentation à destination des bâtonniers des services offerts aux barreaux et aux avocats par les (parties de) départements qu'ils gèrent.

La séance est levée à 18h15'

Marc Fyon
Président

Valérie Lambin
directrice opérationnelle